

### Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Au cours des séances du 24 mai 1993 et du 24 juin 1996, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Actuellement, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
<b>DEUXIEME SECTEUR</b>				
10, place De Lattre de Tassigny	M. BABELON 25, rue des Fours à Chaux 25220 CHALEZEULE	6 618 F	20 %	1 323 F
1, rue Chifflet	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	5 004 F	20 %	1 000 F
8, rue Lecourbe	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue 25000 BESANÇON	101 491 F	20 %	20 298 F
<b>3 dossiers - TOTAL</b>		<b>113 113 F</b>		<b>22 621 F</b>
<b>TROISIEME SECTEUR</b>				
12, rue Bersot	Mme BEQUENOT 12, rue Bersot 25000 BESANÇON	39 634 F	20 %	7 926 F
95, rue des Granges	M. GUENOT 95, rue des Granges 25000 BESANÇON	39 757 F	20 %	7 951 F
13 - 15, rue Luc Breton	AGI/BIS 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	166 081 F	20 %	33 216 F
17, rue des Granges	Mme HEINTZ 17, rue des Granges 25000 BESANÇON	31 862 F	20 %	6 372 F
66, rue des Granges	M. RONDOT Noisetier 2 1004 LAUSANNE	43 593 F	20 %	8 718 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
<b>TROISIEME SECTEUR (suite)</b>				
8, rue des Martelots	M. ou Mme MOSER 8, rue des Martelots 25000 BESANÇON	90 334 F	20 %	18 066 F
16, place de la Révolution	Indivision POIREY 5, rue de l'Eglise 77320 CERNEUX	40 282 F	20 %	8 056 F
9, rue Bersot	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue 25000 BESANÇON	13 844 F	20 %	2 768 F
<b>8 dossiers - TOTAL</b>		465 387 F		93 073 F
TOTAL GENERAL		<b>578 500 F</b>		<b>115 694 F</b>

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 1998, au chapitre 92.52. 6572.82017.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.*